Délibérer en Europe et dans le monde : l'Union européenne et l'ONU

Fiche méthode

(EMC Tᵉ · La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision)

La démarche : analyser une décision prise entre États

1. **Je situe.** L'institution, son échelle (Union, ONU), la date, le texte en jeu.
2. **Je compte.** Quelle règle (majorité qualifiée, unanimité, consensus, veto) ? Est-elle remplie ?
3. **Je mesure la portée.** Règlement ou directive, décision obligatoire ou recommandation ?
4. **Je juge.** Légitimité (qui a décidé, qui a été mis en minorité) et efficacité (qui peut bloquer).

Le réflexe — situer, compter, mesurer la portée, juger la légitimité et l'efficacité.

Cas 1 · Dire qui parle au nom de qui

Réflexe — citoyens (Parlement européen), États (Conseil de l'UE, Conseil européen), intérêt général (Commission).

Exemple. Un ministre néerlandais et une députée européenne néerlandaise votent différemment le même texte.

Elle parle pour les citoyens, lui pour son État : les deux légitimités ne coïncident pas toujours.

Attention — Conseil européen, Conseil de l'UE et Conseil de l'Europe sont trois institutions.

Cas 2 · Trouver la règle de décision

Réflexe — l'organe, puis le domaine, puis la règle.

Exemple. Un règlement sur les bornes de recharge des voitures électriques.

Procédure législative ordinaire : **majorité qualifiée** au Conseil, deux conditions à vérifier.

Attention — abstention constructive : l'État n'applique pas, mais ne bloque pas.

Cas 3 · Suivre un texte jusqu'au citoyen

Réflexe — règlement (direct) ou directive (transposée) ? quel niveau débat de quoi ?

Exemple. Une directive impose de mieux isoler les logements d'ici une date fixée.

Le Parlement français la **transpose** et choisit les moyens (aides, obligations, calendrier).

Attention — le carton jaune impose un réexamen, pas un retrait.

Cas 4 · Compter un vote à l'ONU

Réflexe — fond ou procédure ? neuf voix ? un permanent contre ? deux tiers des présents et votants ?

Exemple. Conseil de sécurité, fond : 12 voix pour, 3 abstentions dont celle de la Russie.

Neuf voix atteintes, aucun permanent contre : **adoptée**.

Attention — une résolution de l'Assemblée générale ne fait que recommander.

Cas 5 · Juger une délibération mondiale

Réflexe — vote ou consensus ? texte obligatoire ou engagement politique ? qui bloque ?

Exemple. Une déclaration est adoptée « sans vote » par l'Assemblée générale.

> Aucun État n'a demandé de vote : **consensus**, qui engage sans obliger.

Attention — consensus n'est pas unanimité (Cancún, 2010).

Cas 6 · Évaluer un projet de réforme

Réflexe — qui gagne, qui perd, qui peut bloquer (article 108) ?

Exemple. Un siège permanent avec veto pour un État africain.

> Plus représentatif, mais un veto de plus ; il faut la ratification des cinq permanents.

Attention — renoncer au veto n'est pas le supprimer.

Les pièges

- La majorité qualifiée exige deux conditions : 55 % des États ET 65 % de la population.
- Une directive ne s'applique pas d'elle-même : elle se transpose.
- L'abstention d'un membre permanent n'est pas un veto.
- Les deux tiers de l'Assemblée se calculent sur les présents et votants, pas sur 193.
- Consensus n'est pas unanimité ; adopter un objectif n'est pas l'atteindre.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).